RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 20/06/2025
ID : 007-210701579-20250616-DB_036_CM160625-DE

Séance du Conseil Municipal du 16 juin 2025 - 18 h 00 - convocation du 11 juin 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-036

UN BARNUM POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Région AURA cède gratuitement aux commune de moins de 2000 habitants, qui le souhaitent, un barnum de 3m x 3m. En contrepartie les communes doivent s'engager à le stocker, à l'entretenir et à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation. Elles devront également le mutualiser et son utilisation sera exclusivement au profit des associations locales.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge ce barnum dans les conditions énumérées ci-dessus. Une convention pourra être signée après acceptation du dossier déposé sur le site de la Région AURA

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **APPROUVE** la prise en charge du barnum cédé gratuitement par la Région AURA.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à venir

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa, à Monsieur le Président du Département de l'Ardèche ainsi qu'au Comptable Public pour sa comptabilité.

.....

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
MRS CUER - ~~MAZZINI~~ - MENARD - ~~MONTCHAUD~~ - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - ~~ROUX~~

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : M. CUER pour M. MAZZINI

Absent(s) : Mrs MONTCHAUD et ROUX

Secrétaire de Séance : M. MENARD

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 13
Votes CONTRE :
Abstentions :

Le Maire,

MAIRIE DE MEYSSE 07400 ARDÈCHE

Eric CUER.

Le secrétaire de séance,

Menard